

LA FORME CHRÉTIENNE

— DE —

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ

III

Coup d'œil sur la mutualité catholique en Europe.

Nous ne nous arrêterons point à étudier la mutualité dans les œuvres innombrables dont le catholicisme si fécond l'a dotée, en France et dans les autres pays d'Europe qui demeurent en communion avec l'Eglise de Rome. Elles sont admirables, ces œuvres de secours mutuel, inspirées par la saine philanthropie évangélique. L'ensemble de leur système répond déjà à presque tous les besoins de l'humanité souffrante. Elles mériteraient, certes, plus qu'une simple mention, toute une étude consciencieuse, que pourrait leur consacrer, avec beaucoup plus d'avantage, quelqu'un qui les a pratiquées de plus près que l'humble auteur de cette esquisse. En France, caisses de secours en maladie, caisses de retraite, caisses de chômage, assurances populaires (en Allemagne,) caisses rurales (France, Allemagne, Italie,) etc., etc. : la simple énumération en couvrirait des pages.

Disons seulement que le système mutualiste européen, pris en bloc, a plutôt le caractère d'une institution charitable, se dépensant sans compter, quitte à n'avoir, par suite de déficits prévus dans ses opérations, qu'une durée temporaire, et à renaître ou se renouveler selon le besoin des circonstances. Son cachet de pure charité lui vaut même, en bien des cas, d'obtenir des subventions de l'État, à titre d'utilité publique.

Il en va tout autrement de la mutualité en Amérique. Ici, elle a pris les allures d'une institution commerciale ; elle s'est placée sur une base d'affaires, du moins dans ses fondations les plus récentes. Elle offre aux prolétaires les bénéfices de l'assurance populaire à bon marché, des secours en maladie, mais en calculant toujours ses gratifications d'après ses ressources, en se précautionnant de manière à ce que la balance de ses opérations